



Annulations, *boycotts*, suspension et report dans l'organisation des Jeux olympiques (1/3)

Éric MONNIN

Vice-président de l'Université de Franche-Comté et directeur du Centre d'études et de recherches olympiques universitaires (Cérou). Maître de conférences HDR, Laboratoire Culture, Sport, Santé, Société (EA 4660) et ancien athlète de haut niveau en judo (ancien international et membre de l'Équipe de France). Auditeur de la 218^e session régionale de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Le 24 mars 2020, le président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, prend une décision historique : le report des Jeux de la XXXII^e Olympiade à Tokyo. Depuis, les liens avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) commencés au début des années 1980 se sont renforcés. Le 23 juin 2020, lors de la journée olympique, le CIO, l'OMS et les Nations unies s'unissent, face à la pandémie de la Covid 19, *via* le programme *#Healthy Together* (« En bonne santé ensemble ») dans le but d'encourager des comportements qui permettront de rester en bonne santé physique et mental, et d'enrayer la pandémie. Quelques semaines auparavant, le 16 mai, le CIO signait un mémorandum avec l'OMS pour rejoindre sa campagne « *Healthy at Home* » et « *beActive* », et lancer la troisième édition de « *Walk The Talk* », « De la parole aux actes, le défi de la santé pour tous ».

Depuis le rétablissement des JO et la création du CIO, le 23 juin 1894 lors du congrès international qui se tient à La Sorbonne à Paris, le CIO a déjà dû résoudre de nombreuses crises politiques et sanitaires. En 1908, par exemple, au cours des Jeux de la IV^e Olympiade à Londres, deux incidents politiques s'y déroulent. Les Russes s'opposent à la présence du drapeau finnois et les Anglais à celle du drapeau irlandais. En 2016, pendant les jeux de la XXXI^e Olympiade à Rio de Janeiro, les organisateurs brésiliens doivent faire face à une nouvelle épidémie, le virus Zika.

Trois parties consacrées au non-respect de la trêve olympique, aux crises politiques et sanitaires permettront d'appréhender les aspects géopolitiques de l'organisation des olympiades ainsi que la place occupée par les instances et les dirigeants internationaux.



Non-respect de la trêve olympique

La Première Guerre mondiale

En 1911, le Mouvement olympique réunit ses membres en assemblée générale (session) avec deux objectifs : organiser, en 1914, un congrès et des festivités pour le XX^e anniversaire du rétablissement des Jeux ; et désigner la ville hôte de la VI^e Olympiade en 1916. Ainsi, le 23 mai 1911, sous la présidence du baron français Pierre de Coubertin, le CIO se réunit à l'Académie hongroise des sciences à Budapest pour la 14^e session. Concernant les « Fêtes du XX^e anniversaire », de Coubertin indique, le 25 mai, « qu'aucune Ville [ne] pourrait mieux convenir [...] que la ville de Paris, berceau du renouvellement des JO et du CIO. Cet événement ne pourrait être mieux consacré que par une grande réunion des Comités olympiques de toutes les Nations réunis en Congrès à La Sorbonne où il y a 20 ans, les Pionniers de l'idée nouvelle ont jeté les bases du CIO »⁽¹⁾. L'américain Sloane, le comte monégasque Albert Gautier et le hongrois Jules de Muzsa interviennent en séance pour soutenir le double projet des fêtes et du congrès. « La motion est votée à l'unanimité et aux applaudissements des Membres du CIO »⁽²⁾. Pour de Coubertin, c'est un véritable plébiscite.

Concernant la ville hôte de la VI^e Olympiade, le choix s'effectue lors de la 15^e session (Stockholm) qui débute le 4 juillet 1912⁽³⁾. À la suite de la séance inaugurale, de Coubertin communique les trois villes candidates : Berlin (Allemagne), Budapest (Hongrie) et Alexandrie (Égypte). Sans attendre, Jules de Musza annonce que son pays se désiste en faveur de l'Allemagne. « Berlin est donc proclamé à l'unanimité et par acclamation siège de la VI^e Olympiade »⁽⁴⁾. Le représentant de l'Allemagne, le comte berlinois Sierstorpf, dans ses remerciements, déclare avoir l'appui de l'empereur Guillaume II et du Gouvernement, et qu'il « s'engage à garantir l'application des conditions définitives des Olympiades à partir de 1914 à l'Olympiade de 1916 à Berlin »⁽⁵⁾. Pour de Coubertin, « tout s'annonce bien »⁽⁶⁾.

Deux ans plus tard, avant que ne débutent, à Paris, les fêtes du XX^e anniversaire et le congrès du 15 au 23 juin 1914, le CIO a réuni, le 13 juin 1914, ses membres pour sa 16^e session qui se tient à l'Automobile club de France. Sur invitation du marquis de Polignac, l'ensemble des délégations est invité, par un train spécial, à se rendre à Reims au Collège d'athlètes pour y suivre des festivités : démonstrations d'exercices physiques, spectacles artistiques, nautiques... « Enfin le lendemain dimanche 28 la réunion sportive organisée à Reims par l'Union des sociétés de sports athlétiques clôtura dignement et "musculairement" la quinzaine

⁽¹⁾ Archives du CIO/Session de Budapest 1911 – Procès-verbal du 23 au 27 mai, p. 21.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 22.

⁽³⁾ Archives du CIO/Session de Stockholm 1912 – Procès-verbal du 4 au 17 juillet, p. 12.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 14.

⁽⁶⁾ COUBERTIN (DE) Pierre, *Mémoires olympiques*, Bureau international de pédagogie sportive, Lausanne, 1931, p. 125.

olympique »⁽⁷⁾. Le dernier jour du congrès coïncide avec l'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand, héritier de l'Empire austro-hongrois, et de son épouse, Sophie Chotek, duchesse de Hohenberg en visite à Sarajevo (Serbie), attentat à l'origine de la Première Guerre mondiale.

Le CIO à Lausanne

Avec l'arrivée de la guerre, de Coubertin prend une première décision : celle de transférer le CIO, son siège social et ses archives dans un pays neutre. Son choix se tourne tout naturellement vers la Suisse à Lausanne.

Dès 1903, il s'est intéressé à la Suisse pour trois raisons : sa position géographique au centre de l'Europe, « [...] son rôle de jardin d'essai des nations civilisées »⁽⁸⁾ et l'implantation future du siège permanent du CIO. En novembre 1906, dans son article « La Suisse, reine des sports », de Coubertin est convaincu que ce pays possède tous les atouts pour devenir le nouvel Olympie moderne⁽⁹⁾ : « Le point de convergence du sport universel est désormais fixé. C'est la Suisse »⁽¹⁰⁾. C'est avec l'aide de son collègue et ami suisse, le baron Godefroy de Blonay, futur président du comité olympique suisse (fondé en 1912), que de Coubertin déploie toute son énergie pour convaincre les instances cantonales helvétiques et ses habitants que leur territoire possède toutes les qualités pour devenir l'*Olympie moderne*. Sans être résigné, de Coubertin écrit « Un tel pays était destiné à jouer un rôle olympique considérable, mais il fallait l'en convaincre »⁽¹¹⁾.

En octobre 1909, dans la *Revue olympique*, il évoque pour la première fois un concours international d'architecture⁽¹²⁾ dont l'objet est d'élaborer les plans d'une future cité⁽¹³⁾ dénommée « Olympie moderne »⁽¹⁴⁾. M. Homolle, membre de l'Institut de France, ancien directeur de l'école d'Athènes et directeur des musées nationaux préside le jury tandis que M. Trélat, directeur de l'école spéciale d'architecture de Paris, est nommé commissaire général du concours. Pour faciliter le travail des concurrents dont la clôture des inscriptions est fixée au 10 avril 1911⁽¹⁵⁾, le CIO publie une série d'articles dans sa revue officielle sous la mention

(7) COUBERTIN (DE) Pierre, « Les fêtes olympiques de Reims », *Revue olympique* n° 103, Lausanne, juillet 1914, p. 111.

(8) COUBERTIN (DE) Pierre, « Le congrès de psychologie sportive (Lausanne 1903) », in *Mémoires olympiques*, Éditions Revue EPS, 1996, p. 128.

(9) BOULONGNE Yves-Pierre, « Les présidences de Demetrius Vikelas (1894-1896) et de Pierre de Coubertin (1906-1925) » in GAFNER Raymond (dir.), *1894-1994. Un siècle du Comité international olympique. L'idée, les présidents, l'œuvre*, vol. I, Lausanne, CIO, 1994, p. 141.

(10) COUBERTIN (DE) Pierre, « La Suisse, reine des sports », *Revue olympique*, n° 11, novembre 1906, p. 163.

(11) COUBERTIN (DE) Pierre, « Le congrès de psychologie sportive (Lausanne 1913) », in *Mémoires olympiques*, Bureau international de pédagogie sportive, Lausanne, 1931, p. 129.

(12) COUBERTIN (DE) Pierre, « En vue du concours international d'architecture », *Revue olympique*, n° 46, oct. 1909, p. 147-148.

(13) COUBERTIN (DE) Pierre, « Programme du concours international d'architecture », *Revue olympique*, n° 49, janvier 1910, p. 3-4.

(14) COUBERTIN (DE) Pierre, « Bulletin du Comité international olympique », *Revue olympique*, n° 59, novembre 1910, p. 175.

(15) COUBERTIN (DE) Pierre, « Le concours olympique d'architecture », *Revue olympique*, n° 60, décembre 1910, p. 179.



« L'Olympie moderne »⁽¹⁶⁾. Le 16 mai 1911, au palais de La Sorbonne, M. Homolle remet officiellement la médaille olympique offerte en prix par le CIO à MM. Eugène Monod et Alphonse Laverrière, architectes à Lausanne (Suisse)⁽¹⁷⁾ pour leur projet « Olympie sur la rive droite du lac Léman »⁽¹⁸⁾. La société lausannoise des amis de l'olympisme, qui milite aux côtés de Pierre de Coubertin pour maintenir à Lausanne « [...] un foyer actif de culture et d'esprit olympiques »⁽¹⁹⁾, évoque les raisons du succès de ces architectes : « Les auteurs du projet ne l'avaient pas conçu de façon simplement idéale sans en préciser l'emplacement. Ils avaient situé leur "Olympie" à proximité de Lausanne descendant vers le lac par des terrasses successives entre lesquelles serpentait une sorte de voie triomphale reliant le Stade au rivage ». ⁽²⁰⁾ Pour *La Tribune de Lausanne*, le succès des deux architectes « faisait rentrer le nom de notre ville dans les annales de l'olympisme »⁽²¹⁾.

L'année suivante, aux JO de Stockholm, le CIO propose à nouveau le même thème « Olympie moderne » pour le concours d'architecture. « Le même projet architectural, des mêmes lausannois Monod et Laverrière, sera couronné à Stockholm sous le titre : Stade d'une Olympie moderne »⁽²²⁾. Cette seconde victoire entre parfaitement dans la stratégie de Pierre de Coubertin de convaincre l'opinion d'implanter de manière définitive les JO, les arts et la culture sur les bords du lac Léman à Lausanne. *La Tribune de Lausanne* consacre, en 1919, plusieurs articles aux projets de ces deux lauréats et y relève toute son importance pour la ville suisse⁽²³⁾. « [...] il s'agit là d'un projet d'une importance capitale, dont la réalisation retentirait dans le monde entier et ferait de Lausanne la véritable métropole de l'éducation physique »⁽²⁴⁾. Pour le CIO et de Coubertin, il devient nécessaire que les JO se déroulent dans un cadre fixe. Pour soutenir cet ambitieux projet, une Société des amis de l'olympisme, présidée par l'architecte Monod, se crée dans le but de recueillir des fonds qui doivent être mis à la disposition de l'olympisme⁽²⁵⁾.

Les deux projets de Monod et Laverrière doivent servir d'exemple pour convaincre les plus sceptiques et l'opinion internationale. Devant le succès crois-

⁽¹⁶⁾ COUBERTIN (DE) Pierre, « Une Olympie moderne », *Revue olympique*, n° 49, octobre 1910, p. 153.

⁽¹⁷⁾ COUBERTIN (DE) Pierre, « La fête olympique de La Sorbonne », *Revue olympique*, n° 66, juin 1911, p. 83-85.

⁽¹⁸⁾ MONNIN Éric, *L'Olympisme à l'école ?*, Presses universitaires de Franche-Comté et Pôle éditorial multimédia de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, 2008, p. 152.

⁽¹⁹⁾ MESSERLI Francis-Marius, « Le bureau international de pédagogie sportive (BIPS) et l'Institut olympique de Lausanne (IOL) », *Bulletin du Comité international olympique*, n° 13, janvier 1949, p. 17-18.

⁽²⁰⁾ Société lausannoise des amis de l'olympisme, « *Le projet d'olympisme moderne et l'avenir de Lausanne – Lausanne, métropole d'éducation physique* », Brochure spéciale, 1918. Archives de la construction moderne – EPFL, fonds Alphonse Laverrière cote 02.

⁽²¹⁾ « Olympie moderne n° 1 », *Tribune de Lausanne*, n° 14, 15 janvier 1919, p. 1.

⁽²²⁾ BOULONGNE Yves-Pierre, « Les présidences de Demetrius Vikelas (1894-1896) et de Pierre de Coubertin (1896-1925) », GAFNER Raymond (dir.), *op. cit.*, p. 142.

⁽²³⁾ « Olympie moderne n° 1 », *op. cit.*, et « Olympie moderne n° 2 », *Tribune de Lausanne*, n° 17, 18 janvier 1919.

⁽²⁴⁾ « Olympie moderne n° 1 », *op. cit.*

⁽²⁵⁾ MESSERLI Francis-Marius, « Le bureau international de pédagogie sportive (BIPS) et l'Institut olympique de Lausanne (IOL) », *Bulletin du Comité international olympique*, n° 13, janvier 1949, p. 17.

sant des JO et leur gigantisme (« À Londres [en 1908], par exemple, on compta quatre-vingt mille spectateurs et plus de deux athlètes »)⁽²⁶⁾, il devient de plus en plus difficile pour les villes de les organiser. Dans une lettre adressée à la municipalité de Lausanne en 1920, de Coubertin évoque de manière confidentielle toutes les difficultés de la ville de Londres à organiser les Jeux de la IV^e Olympiade. Le comité olympique anglais écrit au président du CIO : « Nous en venons, en raison des dépenses croissantes qu'entraînent les JO, à concevoir très sérieusement qu'il pourrait devenir opportun de choisir pour lieu de célébration des Jeux un endroit unique, toujours le même Lausanne ou un autre. Au lieu de construire et établir à chaque olympiade à grands frais le stade et les organisations nécessaires, ce serait là une dépense faite une fois pour toutes [...] Cette organisation permanente constituerait vraiment l'Olympie moderne. »⁽²⁷⁾.

Dans sa séance du 10 avril 1915, la municipalité de Lausanne, présidée par son syndic M. Maillifer, et le CIO établissent officiellement, en moins de trente minutes, le transfert du CIO à Lausanne : « La municipalité prend acte de la récente décision du CIO déclarant élire domicile à Lausanne et y établir son siège social »⁽²⁸⁾. À cette occasion, de Coubertin déclare ouvertement sa stratégie : « L'acte qui s'accomplit en ce moment était préparé depuis longtemps. Dès 1907, il avait été prévu que ce pays deviendrait le foyer central de notre activité internationale »⁽²⁹⁾. La municipalité offre, au casino de Montbenon, un siège social au CIO pour y installer notamment ses archives et le musée olympique. La même année, Francis-Marius Messerli fonde la Commission lausannoise de propagande olympique et sportive dans le but de soutenir le CIO et les actions de Pierre de Coubertin à Lausanne.

Durant la Première Guerre mondiale, Pierre de Coubertin est chargé par le gouvernement français, « [...] lorsqu'affluèrent en Suisse les prisonniers de guerre évacués des camps d'Allemagne, d'y organiser des cours à l'intention des internés français et belges »⁽³⁰⁾. Pour répondre à ce besoin, il crée l'Institut olympique de Lausanne (IOL) qu'il installe au casino Montbenon. En 1917, débute la première session. Immédiatement le rénovateur des Jeux « [...] consacra [cette session] aux internés et présenta la restauration de ce centre de pédagogie municipale qu'est le gymnase antique comme susceptible de répondre aux besoins du temps présent et d'en solutionner les plus pressants problèmes »⁽³¹⁾. Pour aider de Coubertin dans le rétablissement du gymnase grec antique à travers l'IOL, le 6 juillet 1917, se

⁽²⁶⁾ « Olympie moderne n° 1 », *op. cit.*, p. 1.

⁽²⁷⁾ COUBERTIN (DE) Pierre, Lettre manuscrite adressée à la municipalité de Lausanne, 14 avril 1920. Archives de la ville de Lausanne / Cartable n° 1 : Olympisme 1915-1925 (cote B1 225.3.5), p. 17.

⁽²⁸⁾ Procès-verbal de la séance plénière de la municipalité de Lausanne du 10 avril 1915. Document dactylographié. Archives de la ville de Lausanne / Cartable n° 1, *op. cit.*

⁽²⁹⁾ *Ibid.*

⁽³⁰⁾ « Hommage à de Coubertin – 1863-1963 », *Bulletin du CIO*, n° 80, novembre 1962, p. 11

⁽³¹⁾ Société lausannoise des amis de l'olympisme, « *Le projet d'olympisme moderne et l'avenir de Lausanne – Lausanne, métropole d'éducation physique* », Brochure spéciale, 1918, p. 2. Archives de la construction moderne – EPFL, fonds Alphonse Laverrière cote 02.



constitue la Société lausannoise des amis de l'olympisme (SLAO) avec trois buts principaux. Le premier est d'encourager le fonctionnement de l'IOL et la diffusion de ses méthodes et de ses doctrines. Le deuxième est de rendre populaire l'activité physique, avec l'appui des pouvoirs publics. Enfin, le troisième est de préparer l'édification de l'Olympie moderne ⁽³²⁾. *La Tribune de Lausanne* précise : « La SLAO a été fondée pour intéresser l'opinion publique au rôle que notre ville peut jouer dans la renaissance de l'olympisme et plus spécialement à ce grand projet : la construction à Lausanne de l'Olympie moderne » ⁽³³⁾. Toutefois, afin d'assurer la promotion de l'olympisme, Pierre de Coubertin privilégiera une organisation des Jeux dans des villes et des pays différents.

L'annulation de la VI^e Olympiade : première trêve olympique non respectée

Dès 1912, lorsque Berlin devient ville hôte de la VI^e Olympiade, Viktor von Podbielski président du *Deutscher Reichsausschuss für Olympische Spiele*, et Carl Diem, secrétaire général de la VI^e Olympiade, impulsent de nombreux projets avec l'appui du Parlement allemand. La construction du stade de Berlin, le *Grunewald-Stadion*, est officiellement inaugurée le 4 juin 1913 ⁽³⁴⁾ en présence du prince autrichien Othon de Windisch-Graetz, représentant Pierre de Coubertin.

Au-delà de l'organisation de cette olympiade, Pierre de Coubertin craint pour l'existence de l'institution olympique. Il est convaincu, pour assurer sa pérennité, que les activités olympiques doivent se poursuivre avec notamment l'organisation de la session et du Congrès en 1915 à Berne (Suisse). Le Révérend anglais Robert de Courcy Laffan (1853-1927), membre du CIO depuis 1897 ⁽³⁵⁾, demande à de Coubertin de rester président, pour assurer la gestion administrative mais de renoncer à réunir les membres du CIO en 1915 et à l'organisation de l'olympiade en 1916 à Berlin ⁽³⁶⁾. Ce dernier répond qu'il « était résolu à empêcher toute mesure de transfert pour 1916 » ⁽³⁷⁾. Quant à l'américain William Milligan Sloane (1850-1928), membre fondateur du CIO, il annonce que les Américains sont favorables au maintien des Jeux en 1916 à Berlin ⁽³⁸⁾ ou d'envisager un transfert. Quelques comités nationaux olympiques, dont les Anglais, demandent l'annulation de l'olympiade. Quant aux Allemands, ils « croyaient alors à une guerre rapide et à une victoire certaine, ne demandaient pas à être déchargés du mandat olympique » ⁽³⁹⁾. Afin d'assurer la survie de l'institution olympique après la guerre, de Coubertin multiplie les déplacements et les rencontres officielles pour les olympiades futures.

⁽³²⁾ Circulaire annonçant l'assemblée constitutive de la Société lausannoise des amis de l'olympisme, vendredi 6 juillet 1917. Archives de la construction moderne – EPFL, fonds Alphonse Laverrière cote 02.

⁽³³⁾ « Olympie moderne n° 1 », *op. cit.*, p. 1.

⁽³⁴⁾ DIEM Carl, « Zur Berliner Olympiade », *Revue olympique* n° 85, janvier 1913, p. 4.

⁽³⁵⁾ Archives du CIO/Lettre Robert de Courcy Laffan à Pierre de Coubertin, 22 octobre 1914.

⁽³⁶⁾ *Ibid.*, 5 mars 1915.

⁽³⁷⁾ COUBERTIN (DE) Pierre, *Mémoires olympiques*, Bureau international de pédagogie sportive, Lausanne, 1931, p. 150.

⁽³⁸⁾ Archives du CIO/Lettre William Milligan Sloane à Pierre de Coubertin, 1915.

⁽³⁹⁾ COUBERTIN (DE) Pierre, *Mémoires olympiques*, *op. cit.*, p. 147-148.

En octobre 1914, il se rend à Lyon et rencontre son maire, Édouard Herriot. La ville lyonnaise ambitionne, avec le nouveau stade Gerland, d'accueillir à la sortie de la guerre une Olympiade. Le 5 septembre 1915, un accord ⁽⁴⁰⁾ est signé entre la mairie de Lyon et le comte d'Assche pour la Belgique « par lequel, la ville de Lyon, tout en demandant les Jeux de la VII^e Olympiade (1920), déclarait se désister en faveur d'Anvers, si Anvers maintenait sa candidature pour cette date, reportant alors sa propre demande sur 1924 » ⁽⁴¹⁾. Le comte belge Henri de Baillet-Latour (1876-1942), membre du CIO depuis 1903, confirme, peu de temps après, que le Comité olympique belge candidate à l'Olympiade de 1920. Pierre de Coubertin est satisfait car il lui « paraissait désirable de poser, pour 1920, et même pour 1924, des jalons sérieux dans des sols différents » ⁽⁴²⁾.

Finalement en 1915, de Coubertin prend la décision d'annuler l'Olympiade de 1916 à Berlin et de rappeler « Une Olympiade peut n'être pas célébrée ; son chiffre demeure » ⁽⁴³⁾. La semaine de Sport d'hiver en Forêt-Noire et à Berlin, prévue en février 1916, est également annulée.

La Seconde Guerre mondiale

L'annulation des XII^e et XIII^e Olympiades : seconde trêve olympique non respectée

En 1932, lors de la 32^e session (Los Angeles), de Baillet-Latour, désormais président du CIO, présente les candidats pour la XII^e Olympiade ⁽⁴⁴⁾ : Rome (Italie), Barcelone (Espagne), Helsinki (Finlande), Budapest (Hongrie), Alexandrie (Égypte), Buenos Aires (Argentine), Rio de Janeiro (Brésil), Dublin (Irlande) et Toronto ou Montréal (Canada). À cette liste s'ajoute Tokyo (Japon) à la suite de la requête des deux membres japonais du CIO, Jigoro Kano (1860-1938, fondateur du judo) et Seichi Kishi (1867-1933). En effet, le gouvernement japonais souhaite placer cette candidature sous le signe de la reconstruction à la suite du séisme et du tsunami du 1^{er} septembre 1923 provoquant 200 000 morts et le ravage de la plaine du Kantô avec la destruction de Tokyo. Par ailleurs, l'année 1940 coïncide aussi avec le 2 600^e anniversaire de la fondation de l'Empire et l'intronisation de l'empereur Jinmu descendant de la déesse du Soleil Amaterasu. À cette occasion, le Japon organisera de grandes fêtes ainsi qu'une exposition mondiale ⁽⁴⁵⁾.

Le 26 février 1935 à Oslo (Norvège), lors de la 34^e session du CIO, le président de Baillet-Latour sollicite les représentants italiens, japonais et finlandais

⁽⁴⁰⁾ Archives du CIO/Accord entre Édouard Herriot, maire de Lyon et le Comte d'Assche pour la Belgique, 5 septembre 1915.

⁽⁴¹⁾ COUBERTIN (DE) Pierre, *Mémoires olympiques, op. cit.*, p. 150.

⁽⁴²⁾ *Ibid.*, p. 150.

⁽⁴³⁾ *Ibid.*, p. 147.

⁽⁴⁴⁾ Les villes égyptienne, brésilienne et canadienne se retirent avant le vote final. Quant à Athènes (Grèce) et Lausanne (Suisse), elles candidaient en 1935.

⁽⁴⁵⁾ CIO, « Session du CIO à Los Angeles, juillet 1932 », *Bulletin officiel du CIO*, n° 22, octobre 1932, p. 8.



pour « défendre successivement les candidatures de Rome, de Tokyo et de Helsinki »⁽⁴⁶⁾ en indiquant que le vote se fera le dernier jour de la session, le 1^{er} mars. Cette demande est surprenante car il omet volontairement les six autres candidatures : Athènes, Barcelone, Buenos Aires, Budapest, Dublin, Lausanne.

Le membre japonais du CIO, Jotaro Sugimoura (1884-1939), ambassadeur en poste à Rome, défend la candidature de Tokyo en proposant notamment une organisation fin juillet, la prise en charge des frais de voyages (notamment *via* le Transsibérien) des délégations étrangères et un village olympique pour loger les athlètes. Pour rassurer les autres membres, il déclare qu'« un crédit d'un million de yen dans ce but est déjà décidé »⁽⁴⁷⁾. Le Japon serait aussi en mesure d'assurer l'organisation des JO d'hiver : durant l'entre-deux-guerres, le pays hôte de l'Olympiade (JO d'été) est prioritaire pour organiser les jeux d'hiver. Pour l'Italie, c'est le comte Alberto Bonacossa (1883-1953) membre du CIO depuis 1925, qui indique que le cahier des charges sera totalement respecté pour accueillir toutes les délégations (village olympique...) et toutes les épreuves sportives olympiques. Quant aux Jeux d'hiver, ils se dérouleront à Cortina d'Ampezzo. Enfin, pour la Finlande, Ernst Krogius (1865-1955) présente des arguments similaires sauf concernant l'hébergement des athlètes qui se fera soit dans des écoles, soit à bord de navires. Pour les Jeux d'hiver, le Finlandais motive ses explications en argumentant par une longue expérience de l'organisation des pratiques sportives d'hiver et que son pays serait en mesure d'inclure du bobsleigh dans le programme.

Le dernier jour de la session, le comte Alberto Bonacossa annonce que la ville de Rome retire sa candidature pour la XII^e Olympiade : lors d'« une visite de deux membres japonais du CIO quelques semaines avant la session, Mussolini accéda à leur demande de renoncer à la candidature de Rome en faveur du Japon »⁽⁴⁸⁾. À la suite de ce rebondissement, le CIO décide à l'unanimité moins une abstention (comte Bonacossa) de remettre l'élection de la ville hôte des Jeux de la XII^e Olympiade à la Session de 1936, à Berlin⁽⁴⁹⁾.

Celle-ci se tient le 30 juillet 1936, deux jours avant l'ouverture des Jeux. Le président Baillet-Latour revient sur le retrait de Rome et annonce une nouvelle candidature, celle de Londres. Lord Clarence Aberdare (1885-1957), dans un long discours, explique les motivations de cette candidature soudaine du *British Olympic Council* et de conclure « je suis autorisé non pas à insister sur cette candidature, mais à poser formellement celle-ci pour les Jeux de 1944 »⁽⁵⁰⁾. À la suite de cette déclaration, les membres japonais, Kano et le comte Michimasa Soyeshima (1871-1948), expliquent que seuls l'Europe et les États-Unis ont eu le privilège d'accueillir

⁽⁴⁶⁾ CIO, « Session de 1935. Oslo », *Bulletin officiel du CIO*, n° 28, avril 1935, p. 11.

⁽⁴⁷⁾ *Ibid.*

⁽⁴⁸⁾ LENNARTZ Karl, « La présidence de Henri de Baillet-Latour (1925-1942) », GAFNER Raymond (dir.), *1894-1994. Un siècle du Comité international olympique. L'idée, les présidents, l'œuvre*, vol. I, Lausanne, CIO, 1994, p. 269.

⁽⁴⁹⁾ CIO, « Session de 1935. Oslo », *op. cit.*, p. 15.

⁽⁵⁰⁾ Archives du CIO/Session de Berlin 1936 – Procès-verbal du 29 au 31 juillet et 15 août, p. 3.

les Jeux. Pour faciliter la venue à Tokyo (prise en charge du déplacement des athlètes...), « le Comité [...] a réuni la somme de 15 millions de yens, un tiers assuré par le Gouvernement, un tiers par la ville de Tokyo et un tiers par souscription publique »⁽⁵¹⁾. Malgré l'exposé des Finlandais, la délégation japonaise peut compter sur le soutien du président du CIO qui « ne peut que recommander Tokyo au choix de ses collègues, choix qui serait de nature à étendre le rayonnement de l'Olympisme sur cette partie du monde »⁽⁵²⁾. Pour les V^e Jeux olympiques d'hiver, deux villes japonaises sont en lice : Nikko et Sapporo. Le choix final se porte sur le centre de sports d'hiver de Sapporo⁽⁵³⁾.

Le 31 juillet le CIO attribue la XIII^e Olympiade à Tokyo. Le comité d'organisation, présidé par le Prince Iyesato Tokugawa (1863-1940), est créé le 9 décembre 1936. Jusqu'en août 1938, 16 numéros d'un bulletin bimensuel d'information sont édités en français, en anglais, en espagnol et en allemand à destination de l'ensemble des Comités nationaux olympiques et fédérations internationales⁽⁵⁴⁾. Pour faciliter les liens entre le CIO et le comité japonais, l'institution olympique nomme un conseiller technique Werner Klingeberg dont la tâche est d'établir des rapports d'activité, un memorandum et la signature de contrats. À la session de Varsovie, en 1937, il est notamment décidé des dates de l'Olympiade (dernière semaine d'août et première de septembre) et du programme avec le Budo comme sport de démonstration et le Baseball. Pour des raisons climatiques, Klingeberg propose un nouveau calendrier du 21 septembre au 6 octobre. Celui-ci est validé, par 17 voix contre 8, en mars 1938 à la session du Caire.

Avec le déclenchement de la guerre sino-japonaise le 28 juillet 1937 et la proposition du membre chinois du CIO, Chengting Wang (1882-1961), de transférer de lieux les Jeux de 1940, le président Baillet-Latour adresse à l'issue de la session du Caire un message radiophonique au peuple japonais. Il précise sa crainte concernant l'organisation des Jeux si les hostilités n'ont pas cessé avant l'ouverture officielle des Jeux. « Le CIO, respectueux de sa Charte, n'a pas cru devoir prendre en considération la proposition d'étudier s'il y avait lieu ou non de changer la décision prise à Berlin en 1936, parce qu'il est fermement convaincu que Tokyo et Sapporo, forts de l'appui unanime de la Nation et du Gouvernement, désirent célébrer en 1940 les Jeux de la XII^e Olympiade, qui, conformément aux Règles olympiques, ne peuvent pas leur être enlevés. [...] Néanmoins, comme nul ne peut prévoir l'avenir, ce serait mal agir de ma part, de ne pas prévenir ceux qui en portent la responsabilité des dangers qu'ils courent, si les Jeux devaient avoir lieu avant la fin des hostilités. Dans de telles conditions, ils sont voués à l'insuccès, ce qui porterait un coup au prestige du pays organisateur. Si, en plus, ce pays

⁽⁵¹⁾ *Ibid.*, p. 4.

⁽⁵²⁾ CIO, « Session de 1936. Berlin, 29-31 juillet 1936 », *Bulletin officiel du CIO*, septembre 1936, n° 32, p. 12.

⁽⁵³⁾ Archives du CIO/Session de Varsovie 1937 – Procès-verbal du 8 au 11 juin, p. 6.

⁽⁵⁴⁾ LENNARTZ Karl, « La présidence de Henri de Baillet-Latour (1925-1942) » in GAFNER Raymond (dir.), *1894-1994. Un siècle du Comité international olympique. L'idée, les présidents, l'œuvre*, vol. I, Lausanne, CIO, 1994, p. 269.



renonçait trop tard pour donner au CIO la possibilité de les transférer ailleurs, le Comité organisateur porterait toute la responsabilité d'avoir empêché la participation aux Jeux de 1940 des milliers de jeunes gens, qui s'y préparent depuis Berlin, et dont pour certains d'entre eux c'est la seule chance qu'ils auront dans leur vie » ⁽⁵⁵⁾.

Le 15 juillet 1938, le gouvernement japonais, sur les conseils du comte Soyeshima, déclare renoncer à organiser les Jeux de Tokyo et Sapporo. Après consultation du CIO, Helsinki est choisi avec l'accord du Comité olympique finlandais et de la municipalité. Les épreuves se dérouleront du 20 juillet au 4 août 1940. Quant à la station suisse de Saint-Moritz, elle se substitue, le 3 septembre 1938, à Sapporo. Pour le CIO, ces nouvelles désignations lui assurent une continuité dans ses actions olympiques. Malheureusement, à la suite d'un désaccord avec le Comité olympique suisse qui ne souhaite pas suivre le programme initial des Jeux, le CIO prend la décision, lors de la session de Londres le 9 juin 1939, de confier les Jeux d'hiver à une autre ville. « Après avoir étudié soigneusement les possibilités qui se présentaient d'organiser les Jeux d'hiver dans un délai de huit mois, le CIO a reconnu que seul Garmisch-Partenkirchen qui conservait encore toutes ses installations de 1936 se trouvait en mesure de prendre la responsabilité de cette organisation. Il a donc chargé ses collègues allemands qui ont accepté d'organiser à Garmisch-Partenkirchen les Jeux d'hiver de 1940 » ⁽⁵⁶⁾.

La même journée, les membres du CIO décident d'attribuer la XIII^e Olympiade de 1944 à la ville de Londres (20 voix) devant celles de Rome (11 voix), Détroit (2 voix) et Lausanne (1 voix). Il faudra un second tour de vote pour élire Cortina d'Ampezzo (16 voix) ville hôte des VI^e JO d'hiver devant Montréal (12 voix) et Oslo (2 voix).

La Seconde Guerre mondiale débute après l'invasion le 1^{er} septembre 1939 de la Pologne par les troupes allemandes. Deux jours plus tard, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne. Le 22 novembre 1939 la ville de Garmisch-Partenkirchen annule l'organisation des Jeux d'hiver. Le 23 avril 1940 le président du CIO reçoit un télégramme de Finlande qui l'informe que « Réunis en Assemblée générale le Comité olympique finlandais et le Comité organisateur ont décidé de vous informer qu'à leur vif regret ils se trouvent dans l'impossibilité par suite de la situation internationale d'organiser les XII^e JO en 1940 mais désirent en même temps formuler dès aujourd'hui l'espoir que la Finlande aura le privilège d'être le siège des prochains Jeux stop Nous vous prions de bien vouloir porter cette décision à connaissance des Nations intéressées » ⁽⁵⁷⁾.

(À suivre...)

⁽⁵⁵⁾ Institut olympique international, « Message du président du CIO au peuple japonais », *Revue olympique* n° 1, Wilhelm Limpert-Verlag, Berlin, 1938, p. 40.

⁽⁵⁶⁾ Archives du CIO/Session de Londres 1939 – Procès-verbal du 6 au 9 juin, p. 8.

⁽⁵⁷⁾ INSTITUT OLYMPIQUE INTERNATIONAL, « Bulletin officiel du CIO », *Revue olympique*, Wilhelm Limpert-Verlag, Berlin, n° 45, juillet, 1940, p. 32.